

# L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MARIN JANNOT DIT LACHAPELLE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DEUXIÈME RÉUNION LE 5 MAI 2013

Heure : 14h

Lieu : Presse Café de Boucherville

Personnes présentes :

Lachapelle, Alain, président  
Jeannotte, Johanne, vice-présidente et trésorière  
Lachapelle, Gilles André, secrétaire et webmestre

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté après avoir intégré les points qui apparaissaient à l'item *varia* de l'ordre du jour du 17 février dernier.

2. Adoption du procès-verbal du 17 février 2013

Le procès-verbal du 17 février 2013 est adopté après une modification demandée par Johanne Jeannotte consistant à enlever l'adresse électronique de la base de données des Jeannotte-Lachapelle (point 7).

3. Dossier de l'enregistrement de l'association, rapport du président

Le président remet à chacun une copie de la correspondance reçue :

- Lettre du 18 avril 2013 du *Registraire des entreprises*, en réponse à la demande d'enregistrement de l'association, et confirmant la délivrance des *Lettres patentes* de l'Association des descendants de Marin Jannot dit Lachapelle. CA-2013-02-03A
- Lettre du 19 avril 2013 du *Directeur de la Gestion de l'authentification gouvernementale* relative au code d'accès clicSÉCUR Québec. CA-2013-02-03B
- Lettre du 24 avril de *Revenu Québec*, confirmant l'inscription officielle de notre organisme à titre d'OSBL. CA-2013-02-03C

4. Gestion financière :

4.1. Nomination d'un trésorier

Johanne Jeannotte accepte de remplir temporairement le poste de trésorière.

4.2. Choix de l'adresse postale pour l'envoi des chèques (inscriptions et dons)

L'adresse sera celle de Johanne Jeannotte soit :

511, rue Richelieu, Saint-Marc-Sur-Richelieu, QC, J0L 2E0, Canada.

4.3. Ouverture d'un compte bancaire (chèques au nom de l'ADMJL)

Au cours de la prochaine semaine, Johanne Jeannotte vérifiera auprès de ses institutions financières les règles de gestion concernant les comptes bancaires des organismes sans but lucratif. Alain Lachapelle recueillera les mêmes informations auprès de son institution financière.

4.4. Dons des membres et reçus pour fin d'impôts

Les membres décident de retirer temporairement l'item *Dons* apparaissant sur le formulaire d'inscription.

## L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MARIN JANNOT DIT LACHAPELLE

5. Renouvellement annuel des cartes de membres : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ou selon la date d'inscription

Les cartes de membres seront renouvelées selon le mois de l'inscription des membres. Un rappel de renouvellement sera fait annuellement aux membres au cours du mois précédant l'échéance de leur inscription.

6. Envoi de courriels de recrutement aux descendants connus de Marin Jannot ainsi qu'aux sociétés de généalogie et d'histoire

6.1. Le président remettra au secrétaire une liste d'adresses courriels de personnes pouvant être intéressées à devenir membres de l'association.

6.2. Au cours des prochains mois, il traduira en langue anglaise la page de présentation du site afin de rejoindre les descendants anglophones de Marin Jannot.

6.3. De plus, il remettra au secrétaire une liste des différentes graphies des patronymes Jeannotte et Lachapelle retrouvées en milieu anglophone, américain ou canadien, afin de les publier sur le site internet de l'association.

6.4. Le secrétaire établira une correspondance avec l'*Association des Langlois d'Amérique* afin d'échanger des informations généalogiques sur les descendants de nos ancêtres spécifiques, soit Marin Jannot dit Lachapelle et Honoré Langlois dit Lachapelle.

6.5. L'envoi de courriels de recrutement sera fait dès que les questions relatives à la gestion financière seront réglées.

7. Site Internet : contenu actuel et ajouts

- Une information sera ajoutée concernant la possibilité pour les membres d'avoir accès à la base de données généalogiques sur les descendants de Marin Jannot dit Lachapelle. Cependant on précise que l'association n'offrira pas le service de recherches généalogiques spécifiques à une personne.
- Le site mettra en évidence le fait que les membres recevront quatre (4) publications par année présentant de l'information sur Marin Jannot et ses descendants et qu'une assemblée générale, enrichie d'une conférence, se tiendra annuellement.
- Le site incitera les membres à fournir leurs données généalogiques afin d'enrichir la base de données tout en précisant que les informations (naissance, mariage, etc.) des personnes vivantes seront invisibles. Si une personne est décédée il y a moins de 75 ans, elle sera inscrite.

8. Correspondance avec le maire Bernard Picard de La Chapelle-Monthodon

Le secrétaire correspondra avec messieurs Bernard Picart, maire, et Bernard Boller, historien, pour les informer de la création de l'association.

Varia :

1. Réflexion sur la charte et les règlements

Cette réflexion sera abordée au cours des prochains mois, principalement lorsque le CA sera composé de membres supplémentaires, le nombre total prévu étant de sept (7) membres.

2. Adhésion à la Fédération des familles souches du Québec

Le président placera une demande d'adhésion auprès de la Fédération.

3. Invitation de la mairie de La Chapelle-Monthodon

L'invitation de la mairie d'organiser un rassemblement des descendants de Marin Jannot à La Chapelle-Monthodon en 2014 sera ramenée à l'ordre du jour en septembre prochain; à ce moment le CA pourra évaluer cette possibilité en fonction du nombre de membres inscrits.

## L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MARIN JANNOT DIT LACHAPELLE

4. Production d'une plaque commémorative pour La Chapelle-Monthodon

Le CA a l'intention de produire cette plaque en collaboration avec municipalité de La Chapelle-Monthodon. Si le nombre de membres est suffisant, le financement de ce projet devait être possible.

5. Réalisation d'une biographie (imprimée ou électronique) de notre ancêtre

Au cours des prochains mois, les membres du CA feront la cueillette du plus grand nombre d'éléments historiques qui alimenteront la rédaction de cette biographie laquelle sera offerte à nos membres ainsi qu'aux citoyens de la municipalité de La Chapelle-Monthodon

6. Création d'un blason

La création d'un blason pourra être amorcée à la condition qu'un ou des futurs membres puissent en manifester l'intérêt et consacrer du temps à cette réalisation.

Fin de la rencontre : 17h20



Gilles André Lachapelle, secrétaire

Repentigny, le mardi le 07 mai 2013

Annexes :

- Ordre du jour du 5 mai 2013. CA-2013-02-01
- Procès-verbal du 17 février 2013.
- Lettre du 18 avril 2013 du *Registraire des entreprises*, en réponse à la demande d'enregistrement de l'association, et confirmant la délivrance des *Lettres patentes* de l'Association des descendants de Marin Jannot dit Lachapelle. CA-2013-02-03A
- Lettre du 19 avril 2013 du *Directeur de la Gestion de l'authentification gouvernementale* relative au code d'accès clicSÉCUR Québec. CA-2013-02-03B
- Lettre du 24 avril de *Revenu Québec*, confirmant l'inscription officielle de notre organisme à titre d'OSBL. CA-2013-02-03C